

CONTRAT D'INTÉGRITÉ

POUR CONTRAT DE VENTE OU CONTRAT D'ENTREPRISE

Entre

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « Société X »

et

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « Entreprise Y »

ci-après ensemble « les parties »

1. Les parties s'engagent à veiller à ce qu'elles, en tant que personnes morales, ainsi que leurs collaborateurs renoncent aux actes suivants:
 - Acceptation et offre d'avantages indus: sont considérés comme tels les avantages matériels ou immatériels auxquels la personne ou l'entreprise acceptant l'avantage n'a pas droit.
 - Violation d'une obligation au détriment d'un partenaire contractuel ou d'une personne respectivement entreprise liée avec celui-ci, notamment d'employés, de partenaires contractuels, de filiales, de sous-traitants ou de clients.
 - Actes dépendant du pouvoir d'appréciation, qui sont au détriment d'un partenaire contractuel ou d'une personne respectivement entreprise liée avec celui-ci, notamment d'employés, de partenaires contractuels, de filiales, de sous-traitants ou de clients. Sont considérés comme actes dépendant du pouvoir d'appréciation entre autres le traitement prioritaire d'une offre sans justification objective ou le traitement prioritaire de parents et d'amis.